

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 14 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le quatorze février

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2017

PRESENTS : M. DUMOULIN André (Maire), Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric (Adjoints), M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, M. de MEAUX Emmanuel, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine.

ABSENTS (avec pouvoir): Mme de PARISOT de BERNECOURT France a donné pouvoir à M. de MEAUX Emmanuel,

ABSENTS (sans pouvoir): Mme MATRAY Morgane,

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Monsieur CORNAGLIA Gérard

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 14 (13 + 1 pouvoir)

Madame GEFFROY Marie-Jeanne est arrivée en retard et a pris part au conseil à partir du dossier « aménagement du centre bourg ».

ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 13 DECEMBRE 2016
- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 10 JANVIER 2017
- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 19 JANVIER 2017
- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
- SYDER : MODIFICATION DES STATUTS
- BRIGADES VERTES : PROGRAMME D'INTERVENTIONS - COÛT 2017
- AGENDA 21 : PRESENTATION DES FICHES D'ACTIONS
- DIVERS

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 13 DECEMBRE 2016

Monsieur le Maire rappelle que ce compte-rendu a été remis au conseil municipal dans un délai trop court pour qu'il soit approuvé lors de sa séance du 10 janvier écoulé.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du 13 décembre 2016.

L'assemblée n'a pas de remarque à faire. A l'unanimité des membres présents, les conseillers approuvent le compte-rendu.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 10 JANVIER 2017

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur Ce compte-rendu.

L'assemblée n'a pas de remarque à faire. A l'unanimité des membres présents, les conseillers approuvent le compte-rendu.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 19 JANVIER 2017

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Monsieur CHEVEREAU Laurent souligne une erreur de « copier/coller » : cette réunion a eu lieu un « jeudi » et non pas un « mardi ». Les conseillers demandent à ce que cette anomalie soit corrigée et approuvent à l'unanimité des membres présents le compte-rendu.

Mme GEFFROY Marie-Jeanne prend place à 20 h 45.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Délibération 2017/04 (point 1)

Délibération 2017/05 (point 2)

Monsieur le Maire dit que deux points sont présentés.

1- **Monsieur le Maire resitue les différents espaces prévus dans le projet d'aménagement du centre bourg et évoque notamment la future « place du marché »**; à ce sujet, Monsieur le Maire dit que le propriétaire de la parcelle A409 jouxtant cet emplacement serait intéressé pour vendre à la collectivité une partie de sa superficie avec un maximum de 600 m², Il dit avoir rencontré les propriétaires, en présence de M. BLANCHON Frédéric, et que d'un commun accord, il a été proposé et validé le prix de vente pratiqué dans le secteur ; après avoir consulté les services des domaines, ce prix au m² correspond tout à fait.

Mme DELATTRE-QUENEY Delphine interroge le maire et demande s'il est vraiment indispensable que la commune fasse une telle dépense pour acquérir du terrain destiné à des emplacements de stationnement, surtout que ce projet de parking le long de la RD16 va augmenter la dangerosité du secteur.

Monsieur le Maire répond que le but à atteindre est d'implanter une zone « 30 » et que le fait d'agrémenter cette placette de marché par des places de parking supplémentaires de proximité suscitera les Marcillois et les usagers utilisant la RD16 à s'arrêter pour faire leurs emplettes. L'utilisation définitive de cet emplacement sera déterminée ultérieurement par le Conseil Municipal.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

- sur l'acquisition foncière de la parcelle A409, à hauteur de 600 m²
- pour que la commune passe commande et prenne en charge le bornage auprès d'un géomètre ;
- pour que la commune prenne à ses frais les honoraires du notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **à l'unanimité**, d'acquérir 600 m² de la parcelle A409, au prix pratiqué dans le secteur ;
- **par 1 « abstention », 13 voix « POUR »**, que la commune passe commande auprès d'un géomètre et qu'elle prenne à sa charge les frais de bornage ;
- **à l'unanimité**, que la commune prenne en charge les frais de notaire qui sont dus par l'acquéreur.

2- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'étude présentée par l'agence 2BR, architecte, pour l'aménagement extérieur des voiries du centre ; étude parallèle aux deux projets « construction du groupe scolaire » et « immeubles ».

Cette étude, intégrant les phases : esquisse, avant-projet, DCE, analyse des offres, DET suivi de travaux, réunion de synthèse avec l'ensemble des fermiers réalisant les réseaux, l'assistance aux opérations de réception, s'élève à 19 825.00 € HT correspondant au taux de 6.50 % suivant une estimation des travaux d'un montant de 305 000 € HT (hors étude de sol).

Monsieur le Maire passe aux voix ce projet d'étude et le montant des honoraires ; après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **donne son accord pour la réalisation de l'étude « aménagement extérieur voiries du centre » par l'agence 2BR,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette étude ;**
- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2017,**

SYDER : MODIFICATION DES STATUTS

Délibération 2017/06

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de deux délibérations (n° CS2017005 et CS2017006) prises par le **SY**ndicat **D**épartemental d'**E**nergies du **R**hône et approuvées par son comité syndical, qui modifient ses statuts, comme suit :

- Nouveau paragraphe « 6.2-1 désignation des délégués titulaires et suppléants - Règle générale » qui annule et remplace le paragraphe actuel : « *Chaque commune membre dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, à l'exception des commune de Belleville, Genas, Gleizé, Tarare et Villefranche s/S. Les établissements publics de coopération intercommunale disposent de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Après chaque renouvellement général des conseillers municipaux, la représentation peut être revue par modification statutaire pour tenir compte de l'évolution de la population.*

- Nouveau paragraphe « 6.2-2 règles de désignation des délégués suppléants - cas particuliers » qui annule et remplace le paragraphe actuel : « *Par exception à la règle de représentation énoncée au premier alinéa de l'article 6.2-1, les communes suivantes disposent de la représentation indiquée ci-après :*

* Belleville	2	titulaires	1	suppléant
* Genas	3	titulaires	1	suppléant
* Gleizé	2	titulaires	1	suppléant
* Tarare	3	titulaires	1	suppléant
* Villefranche sur Saône	5	titulaires	2	suppléants

- suppression de l'actuel paragraphe 6.2-3 relatif à la « désignation des délégués », devenu sans objet.

- intégration d'une nouvelle compétence optionnelle « infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » qui modifie le paragraphe 2.2. ;
Il demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur les modifications envisagées.

A l'unanimité, les conseillers municipaux émettent un avis favorable aux modifications susvisées.

BRIGADES VERTES : APPROBATION DU PROGRAMME D'INTERVENTIONS ET COÛT 2017

Monsieur le Maire informe les élus de son attention de maintenir en 2017 la prestation de Rhône insertion environnement pour entretenir les chemins de randonnées, il demande à M. TISOPULOT Patrick de présenter le planning des interventions ; ce dernier dit avoir retenu 6 journées avec l'association pour les dates suivantes : 27 et 28 avril 2017, 20 et 21 juillet 2017, 14 et 15 septembre 2017 avec la possibilité de deux journées supplémentaires si besoin les 19 et 20 novembre 2017. Il rappelle le coût à la journée qui est de 200 € TTC.

Le devis présenté pour six journées s'élève donc à 1200 € TTC et est accepté par l'assemblée.

AGENDA 21 : PRESENTATION DES FICHES D'ACTIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GOUBEAU Ghislaine.

Mme GOUBEAU Ghislaine dit que 42 fiches d'actions seront proposées et sont rangés dans un classeur tenu, en mairie, à la disposition des élus qui devront les étudier avant de se prononcer et d'en valider 30, lors du prochain conseil de mars afin que la commune obtienne la charte de labellisation. Elles précisent que les 30 actions retenues devront être engagées dans les trois ans à venir, qu'elles ne sont pas toutes gratuites, que certaines ont un coût qui devra être pris en compte dans le budget 2017 et des deux années suivantes.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir consulter ces propositions d'actions « agenda 21 » et dit que ce dossier sera inscrit au prochain conseil.

DIVERS

*** Commune nouvelle**

Monsieur le Maire fait part aux élus de deux réunions.

Une qui s'est tenue à CHAZAY D'AZERGUES réunissant les maires des communes de Lozanne, Charnay, Saint-Jean-des-Vignes, Chasselay, Les Chères, Civrieux, Morancé, Belmont, Marcilly et Chazay pour évoquer la mise en place d'une commune nouvelle. A l'issue de ce rendez-vous, il semble très difficile qu'une fusion puisse intervenir avant 2020.

L'autre s'est déroulée à CIVRIEUX réunissant les 6 communes en cours de réflexion : Lissieu, Limonest, Les Chères, Chasselay, Marcilly et Civrieux.

Lissieu et Limonest souhaiteraient mandater un cabinet d'expert pour étudier les possibilités d'une éventuelle fusion des 6 territoires et, débiter les premières réunions intercommunales des groupes de travail mis en place dans chaque collectivité. Les 4 autres communes n'excluent pas ces deux idées mais pensent

qu'elles sont prématurées. Monsieur le Maire dit avoir communiqué que le conseil municipal donnerait sa décision finale avant les vacances d'été.

*** Construction d'un groupe scolaire - emprunt : contrat Caisse d'Epargne**

Monsieur le Maire donne les points essentiels du contrat reçu en mairie :

- signature du contrat au 15 mars 2017
- débloqué de la totalité des fonds au 25 avril 2017
- frais de commission 1 540 euros
- possibilité de rembourser l'emprunt par anticipation, par tranche de 10 % permettant ainsi de diminuer soit la durée du prêt, soit les mensualités.

*** Débat d'orientation budgétaire**

Bien que n'ayant pas reçu le compte de gestion de la Trésorerie, Monsieur le Maire donne les résultats de fonctionnement et d'investissement de 2016. Bien que ces résultats soient excédentaires et plutôt satisfaisants, il laisse entendre à l'assemblée qu'il faudra maintenir la même vigilance sur les dépenses 2017, même sur le montant des subventions communales attribuées aux associations et organismes.

**COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS -
COMMISSIONS ET AUTRES**

1 - Intercommunalité

CCBPD : réunion « petite enfance » du 31 janvier 2017

Mme GEFROY Marie-Jeanne distribue l'affiche de la « 1^{ère} nuit de l'eau » qui se déroulera le samedi 18 mars de 18 à 21 heures à la piscine « Aquazergues » ; elle souligne que la Nuit de l'Eau est une nuit de solidarité organisée par toutes les piscines de France au profit des actions de l'UNICEF, les bénéficiaires de la manifestation seront reversés au profit de l'association afin de permettre le développement et l'accroissement de l'assainissement des eaux potables pour les écoles du Togo. Elle espère que les Marcillois participeront activement à ce programme comprenant un relais amical de natation parents-enfants, des démonstrations de Water-Polo et de nage synchronisée. Il faut consulter le site officiel de la commune pour toutes informations complémentaires.

Elle rappelle la journée de l'enfance sur le thème « l'autorité & l'enfant » prévue le 1^{er} avril et la journée dédiée aux conseils municipaux des jeunes arrêtée au 13 mai.

Marcilly va élire prochainement son conseil municipal d'enfants avec la collaboration du corps enseignants et que dans ce cadre-là, les conseillers devront soutenir les actions menées par les jeunes élus.

CCBPD : réunion du conseil communautaire du 1^{er} février 2017

Monsieur le Maire dit que cette réunion portait essentiellement sur le débat d'orientation budgétaire.

Il précise que la communauté de communes va donner satisfaction pour les personnes atteintes de la maladie AIZHERMER, elle assurera le transport de ces personnes qui se rendent dans certains établissements d'accueil de jour.

2 - Syndicats Néant

3- Commissions

Commission d'urbanisme : réunion du 14 février 2017

Nombre de dossiers examinés : 06

DÉCLARATIONS PRÉALABLES (05)

DP 69.125.17.F0003 ZONE UA

Clôture

Dossier reçu le 12/01/2017 Date d'expiration du délai d'instruction 12/03/2017 ABF

Dossier envoyé aux ABF le 12/01/2017.

Réponse des ABF le 31/01/2017 Le projet n'appelle pas d'observation.

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler. Déclaration acceptée mais elle attend l'avis des ABF.

DP 69.125.17.F0004 ZONE UC

Changement des fenêtres

Dossier reçu le 26/01/2017. Date d'expiration du délai d'instruction le 26/03/2017 ABF

Dossier envoyé aux ABF le 06/02/2017.

Réponse des ABF le 09/02/2017 Le projet n'appelle pas d'observation.

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler. Déclaration acceptée.

DP 69.125.16.F0001 ZONE UH

Lettre recommandée AR demandant l'annulation de la DP reçue le 27 janvier 2017 concernant le projet de construction d'une véranda.

Nouveau dossier déposé :

DP 69.125.17.F0005 ZONE UH

Construction d'un auvent et d'un corridor

Dossier reçu le 02/02/2017. Date d'expiration du délai d'instruction le 02/04/2017 ABF

Dossier envoyé aux ABF le 06/02/2017.

Réponse des ABF le 09/02/2017 Le projet n'appelle pas d'observation.

Remarques de la commission :

La commission souhaite un plan complémentaire pour la coupe du corridor. A réception de cette pièce, la commission rendra sa décision.

DP 69.125.17.F0006 ZONE UA

Division de parcelle en vue de construire

Dossier reçu le 02/02/2017. Date d'expiration du délai d'instruction le 02/04/2017 ABF

Dossier envoyé aux ABF le 06/02/2017.

Dossier envoyé aux concessionnaires, le 13/02/2017.

En attente.

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler. Déclaration acceptée mais elle attend l'avis des ABF.

DP 69.125.17.F0007 ZONE NH

Réfection toiture

Dossier reçu le 09/02/2017. Date d'expiration du délai d'instruction le 09/03/2017

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler. Déclaration acceptée.

PERMIS DE CONSTRUIRE (1)

PC 69.125.17.F0002 ZONE UI

Changement de destination d'un entrepôt bâtiment C en une salle de réception ERP.

Création de deux ouvertures en façade (issues de secours). Création d'une mezzanine

Dossier reçu le 13/02/2017. Dossier envoyé aux ABF le 06/02/2017.

Dossier à envoyer aux ABF, à la Préfecture.

Dossier à envoyer à la CCBPD pour instruction

Remarques de la commission :

Le dossier est instruit par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, elle attend son avis.

Monsieur BELET Georges fait part que le permis de construire du groupe scolaire est en très bonne voie. Tous les services consultés ont émis un avis favorable au dossier.

4- Autres

MAIRIE : mission d'archivage terminée - visite des archives départementales du 12 janvier 2017

Monsieur le Maire précise que Sébastien LARZILLIERE a terminé sa mission au 31 janvier 2017. Toutes les archives ont été reprises, codifiées et font l'objet d'un répertoire numérique dont la gestion et le suivi seront assurés par le personnel administratif. Les archives départementales sont intervenues sur place pour vérifier la nouvelle tenue des archives de la commune et ont validé le bordereau d'éliminations des documents qui n'ont pas lieu d'être stockés. C'est la Société SOLUTRI qui a été retenue pour l'enlèvement et la destruction des documents à éliminer.

Par ailleurs, il dit avoir opté pour une collecte de papier provenant de la mairie et de l'école, avec la même société, 3 collecteurs sont disposés au secrétariat. La fréquence de passage se fera sur appel téléphonique au prix forfaitaire de 39 € HT.

Monsieur le Maire dit avoir reçu Madame PARET, conservateur délégué du service préfectoral de la conservation des antiquités et objets d'art. De cette visite, un récolement des objets, meubles ou immeubles, classés au titre des monuments historiques dans l'édifice « Eglise Saint-Barthélémy » a été établi.

Monsieur TISOPULOT Patrick demande la parole et s'adresse aux membres de la commission « voirie-bâtiment » de bien vouloir faire réinstaller les panneaux d'affichage au lieudit « la Collonge » et « Route de Lyon ».

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 mars 2017 à 20 h 30

Mardi 28 mars 2017 à 20 h 30 (budgets)

Mardi 11 avril 2017 à 20 h 30

CCAS

Mardi 28 mars 2017 à 19 h 45 (budgets)

Prochaines réunions à prévoir

Commission « voirie-bâtiment » : jeudi 23 février 2017 à 18 h 30 en mairie

Commission « finances » : 1^{ère} réunion, lundi 13 mars à 19 h 30 en mairie,

Commission « finances » : 2^{ème} réunion, mardi 21 mars 2017 à 19 h 30 en mairie

Commission « relation-information » : lundi 20 mars 2017 à 18 h 30 en mairie

Commission « relation-information » : réunion de hameau « la Bernardière » samedi 25 mars 2017 à 14 H 30 sur place.

Fin de séance : 23 h 10.